

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION N° PPCMOI-2025-5097**

CE PROJET DE RÉSOLUTION AFFECTE LA ZONE H-2167

À sa séance du 26 mai 2026, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) affectant l'immeuble constitué du lot 3 641 332 du cadastre du Québec et situé au 224, rue Jean-Talon.

Les objectifs principaux poursuivis par ce projet sont :

- 1) D'autoriser, pour l'immeuble constitué du lot 3 641 332 du cadastre du Québec et situé au 224, rue Jean-Talon :
 - a) La construction d'une habitation multifamiliale de six (6) logements, dérogeant à la grille des usages et normes de la zone H-2167 du Règlement de zonage n° 0651, et ses amendements.

- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) Que la plantation d'arbres de moyen ou grand déploiement soit réalisée au minimum conformément à la localisation indiquée au plan PPCMOI-2025-5097-04, incluant notamment la plantation de deux (2) arbres entre le bâtiment projeté et la ligne latérale gauche du terrain.

Le tout s'apparentant aux plans PPCMOI-2025-5097-00 à PPCMOI-2025-5097-09 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une réunion d'informations et de consultation portant sur ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) se tiendra à l'hôtel de ville, le 8 juin 2026 à compter de 17 h 00. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 15 juin 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.
<https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

Pour plus de détails ou pour consulter le plan montrant le secteur visé par ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), voir l'avis ci-joint.



VILLE DE
SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÉOLUTION N° PPCMOI-2025-5097

1. Adoption par le conseil municipal du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

À sa séance du 26 mai 2026, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) affectant l'immeuble constitué du lot 3 641 332 du cadastre du Québec et situé au 224, rue Jean-Talon.

Les objectifs principaux poursuivis par ce projet sont :

- 1) D'autoriser, pour l'immeuble constitué du lot 3 641 332 du cadastre du Québec et situé au 224, rue Jean-Talon :
 - a) La construction d'une habitation multifamiliale de six (6) logements, dérogeant à la grille des usages et normes de la zone H-2167 du Règlement de zonage n° 0651, et ses amendements.
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) Que la plantation d'arbres de moyen ou grand déploiement soit réalisée au minimum conformément à la localisation indiquée au plan PPCMOI-2025-5097-04, incluant notamment la plantation de deux (2) arbres entre le bâtiment projeté et la ligne latérale gauche du terrain.

Les dispositions de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) contiennent des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

2. Invitation à une consultation publique sur ce projet de résolution

Quand :	8 juin 2026
Heure :	17 h 00
Où :	Hôtel de ville, salle du conseil municipal, 188, rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu

Ce projet sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 15 juin 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.
<https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

3. Zones affectées par ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) affecte la zone H-2167.

L'illustration de cette zone est jointe au présent avis.

4. Consulter ce projet de règlement et obtenir des informations

Une copie de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'hôtel de ville, au service du greffe, durant les heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu
Ce 29^e jour de mai 2026

(S) Pierre Archambault
Greffier, avocat, MBA

